

ÉTUDE SUR LA CRIMINALITÉ EN MILIEU RURAL AU CANADA

Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale

L'honorable John McKay, président



MAI 2019 42° LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à

l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

ÉTUDE SUR LA CRIMINALITÉ EN MILIEU RURAL AU CANADA

Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le président L'hon. John McKay

MAI 2019 42e LÉGISLATURE, 1re SESSION

AVIS AU LECTEUR	
Rapports de comités présentés à la Chambre des communes	
C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.	

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

PRÉSIDENT

L'hon. John McKay

VICE-PRÉSIDENTS

Pierre Paul-Hus

Matthew Dubé

MEMBRES

Julie Dabrusin

Jim Eglinski

David de Burgh Graham

Karen McCrimmon (secrétaire parlementaire-membre sans droit de vote)

Glen Motz

Michel Picard

Ruby Sahota

Peter Schiefke (secrétaire parlementaire-membre sans droit de vote)

Sven Spengemann

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Niki Ashton

John Barlow

Randy Boissonnault

Pam Damoff

Terry Duguid

Peter Fragiskatos

L'hon. Mark Holland

Kamal Khera

Ron Liepert

Larry Maguire

Ron McKinnon

Christine Moore

Randeep Sarai

Marc Serré

Gagan Sikand

Shannon Stubbs

Geng Tan

Arnold Viersen

GREFFIERS DU COMITÉ

Jean-Marie David

Naaman Sugrue

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Tanya Dupuis, analyste

Dominique Valiquet, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

a l'honneur de présenter son

TRENTE-TROISIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 30 mai 2019, le Comité a étudié M-167, criminalité en milieu rural au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

M-167 : ÉTUDE SUR LA CRIMINALITÉ EN MILIEU RURAL AU CANADA	1
Mandat du Comité	1
La criminalité en milieu rural	1
Les services de police en milieu rural	2
ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS	5
ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES	7
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	9
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	11
OPINION COMPLÉMENTAIRE DII PARTI LIBÉRAL DII CANADA	13



M-167 : ÉTUDE SUR LA CRIMINALITÉ EN MILIEU RURAL AU CANADA

MANDAT DU COMITÉ

Le 30 mai 2018, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale (le Comité) a reçu instruction de la Chambre des communes d'entreprendre une étude sur la criminalité en milieu rural au Canada et de faire rapport de ses constatations à la Chambre¹. Le Comité a entendu 19 témoins lors de cinq réunions tenues en juin et octobre 2018, et il a reçu sept mémoires². Les témoins ont exprimé leur point de vue sur les incidents rapportés et fait part de leur expertise en matière de criminalité en milieu rural. Le Comité a entendu le témoignage de plusieurs personnes qui ont vécu des situations difficiles en lien avec la criminalité en milieu rural.

LA CRIMINALITÉ EN MILIEU RURAL

Le Comité reconnaît que la criminalité en milieu rural est de plus en plus préoccupante pour les résidents des régions rurales de l'ensemble du pays. Le Comité a entendu que même si la criminalité en milieu rural est un problème plus criant dans l'Ouest canadien, les provinces de l'Est canadien sont également aux prises avec un taux de criminalité plus élevé en milieu rural³. Les témoins ont rapporté au Comité des incidents liés à des crimes contre les biens, comme des introductions par effraction, des vols et, dans certains cas, des agressions avec violence⁴. Les témoins ont également mis en lumière les risques de violence sexuelle, de violence envers les femmes et de suicide dans les régions rurales⁵.

¹ Extrait des <u>Journaux de la Chambre des communes</u>, Affaires émanant des députés, mercredi 30 mai 2018.

² Une liste des témoins figure à l'annexe A et une liste des mémoires figure à l'annexe B du présent rapport.

Voir Statistique Canada, <u>Statistiques sur les crimes déclarés par la police, 2017</u>, <u>Le Quotidien</u>, 23 juillet 2018. Voir aussi Statistique Canada, <u>Les ressources policières au Canada</u>, 2017, 28 mars 2018. Voir aussi Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes (SECU), Shannon Stubbs (députée de Lakeland), <u>Témoignages</u>, 12 juin 2018.

⁴ SECU, Fredrick Priestley-Wright (à tittre personnel), *Témoignages*, 23 octobre 2018.

SECU, Christina Johnson (directrice exécutive, Southeastern Alberta Sexual Assault Response Committee), <u>Témoignages</u>, 18 octobre 2018; Wendy Cukier (présidente, Coalition pour le contrôle des armes), <u>Témoignages</u>, 23 octobre 2018; Dr Alan Drummond (coprésident, Comité des affaires publiques, Association canadienne des médecins d'urgence), <u>Témoignages</u>, 23 octobre 2018.



Edouard et Jessica Maurice, Fredrick Priestley-Wright, Alicia Bedford et Geraldine Dixon ont expliqué au Comité que les résidents des régions rurales sont parfois laissés à eux-mêmes étant donné les longs délais d'intervention policière, qui peuvent être de plusieurs heures ou même de plusieurs jours, dans certains cas. D'après Scott Newark, c'est le nœud du problème de la criminalité en milieu rurale, facteur qui vient d'ailleurs éroder la confiance du public⁶. Le Comité a entendu des solutions innovatrices qui pourraient contribuer à remédier à la situation, notamment la stratégie de réduction de la criminalité mise en place par l'Alberta⁷.

Le Comité comprend le sentiment d'impuissance des témoins et leur désir de prendre eux-mêmes les choses en main. Le Comité n'encourage toutefois pas ce genre d'intervention citoyenne. Il appuie les propos de Nick Cornea, qui a déclaré : « Soyez vigilants, mais ne soyez pas des vigiles⁸ ». Bien que les groupes de surveillance de quartier et les groupes ruraux de prévention de la criminalité soient encouragés, ils ne doivent pas remplacer les policiers ayant reçu une formation professionnelle.

Les témoins ont également insisté sur l'importance des partenariats entre forces policières et groupes communautaires, ces derniers offrant d'ouvrir les yeux et de tendre l'oreille pour aider les agents de première ligne⁹. De plus, le Comité a entendu que les collectivités rurales vouent généralement un grand respect à la Gendarmerie royale canadienne (GRC), qui est présente sur le terrain pour assurer la protection des collectivités dont elle fait partie depuis de nombreuses années¹⁰.

LES SERVICES DE POLICE EN MILIEU RURAL

Les services de police sont principalement de compétence provinciale. L'Ontario, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador administrent et financent leurs propres services de police provinciaux. Certaines municipalités, Premières Nations et collectivités inuites

⁶ SECU, Scott Newark (analyste de politique), <u>Témoignages</u>, 30 octobre 2018.

SECU, Peter Tewfik (surintendant, Stratégie de réduction de la criminalité, Services de police de base, Division K, Gendarmerie royale du Canada), *Témoignages*, 16 octobre 2018.

⁸ SECU, Nick Cornea (fondateur et président, Farmers Against Rural Crime), <u>Témoignages</u>, 30 octobre 2018. À propos de la nature complexe des dispositions relatives à la légitime défense, voir SECU, Solomon Friedman (avocat criminaliste, à titre personnel), <u>Témoignages</u>, 23 octobre 2018.

⁹ SECU, Trevor Tychkowsky (président, Alberta Provincial Rural Crime Watch Association), <u>Témoignages</u>, 18 octobre 2018; SECU, Lane Becotte (directeur, Citizens on Patrol — Edam), <u>Témoignages</u>, 30 octobre 2018; voir aussi : Fédération canadienne des municipalités, demande de comparution, 17 juillet 2018.

SECU, Shannon Stubbs (députée de Lakeland), <u>Témoignages</u>, 12 juin 2018; SECU, Fredrick Priestley-Wright, <u>Témoignages</u>, 23 octobre 2018.

choisissent aussi d'assurer leurs propres services de police. La GRC est toutefois engagée par plusieurs provinces, municipalités, Premières Nations et collectivités inuites pour offrir ces services; c'est le cas de l'Alberta et de la Saskatchewan, les provinces étant le plus représentées par les témoins qui ont comparu devant le Comité. Les provinces et les municipalités qui concluent ce type d'accord avec la GRC établissent, en consultation avec la GRC, les ressources nécessaires, le budget alloué et les priorités des détachements policiers sous contrat¹¹.

Le Comité encourage donc fortement les provinces et territoires à investir davantage dans les services de police et les solutions innovatrices, y compris dans les centres d'intervention en cas d'urgence et de répartition des appels. De plus, le Comité croit que tous les Canadiens devraient avoir un accès égal aux services de police, ainsi qu'aux services et programmes à l'intention des victimes¹², et que la GRC devrait envisager la possibilité d'établir des partenariats avec d'autres corps policiers et d'utiliser à meilleur escient les programmes de la réserve en milieu rural¹³.

En conclusion, le Comité croit que les mesures efficaces de réduction de la criminalité comportent au moins quatre volets : des ressources policières adéquates, des partenariats avec la collectivité, un solide soutien aux victimes et un système de justice qui inspire confiance au public.

¹¹ Gendarmerie royale canadienne, *Police contractuelle*.

¹² SECU, Georgina Jolibois (députée de Desnethé — Missinippi — Rivière Churchill), <u>Témoignages</u>, 16 octobre 2018.

SECU, Byron Boucher (commissaire adjoint, Services de police contractuels et autochtones, Gendarmerie royale canadienne), *Témoignages*, 16 octobre 2018.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la <u>page Web du Comité sur cette étude</u>.

Organismes et individus	Date	Réunion
Shannon Stubbs, députée, Lakeland	2018/06/12	121
Georgina Jolibois, députée, Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	2018/10/16	130
Gendarmerie royale du Canada	2018/10/16	130
Byron Boucher Services de police contractuels et autochtones		
John Ferguson, officier responsable des enquêtes criminelles Services de police de base, Division K		
Peter Tewfik, officier responsable Stratégie de réduction de la criminalité, Services de police de base, Division K		
À titre personnel	2018/10/18	131
Alicia Bedford		
Geraldine Dixon		
Edouard Maurice		
Jessica Maurice		
Alberta Provincial Rural Crime Watch Association	2018/10/18	131
Trevor Tychkowsky, président		
Southeastern Alberta Sexual Assault Response Committee	2018/10/18	131
Christina Johnson, directrice exécutive		
À titre personnel	2018/10/23	132
Solomon Friedman, avocat criminel		
Fredrick Priestley-Wright		

Organismes et individus	Date	Réunion
Association canadienne des médecins d'urgence	2018/10/23	132
Dr Alan Drummond, coprésident Comité des affaires publiques		
Coalition pour le contrôle des armes	2018/10/23	132
Wendy Cukier, présidente		
Gouvernement de la Saskatchewan	2018/10/23	132
Dale Larsen, sous-ministre adjoint Services de police et de sécurité communautaire, Ministère des Services correctionnels et de la Police		
À titre personnel	2018/10/30	133
Scott Newark, analyste de politique		
Citizens on Patrol - Edam	2018/10/30	133
Lane Becotte, directeur		
Farmers Against Rural Crime	2018/10/30	133
Nick Cornea, fondateur et président		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web du Comité sur cette étude.

Coalition pour le contrôle des armes

Groupe de travail sur la criminalité en milieu rural des députés de l'Alberta

Newark, Scott

Quigley, Tim

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (<u>réunions n^{os} 121, 130 à 133, 142, 153 et 161</u>) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président, L'hon. John McKay, C.P., député

M-167: La criminalité rurale au Canada

Rapport dissident des membres conservateurs du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes

Quand la députée de l'Alberta Shannon Stubbs a présenté une motion visant à étudier l'augmentation des taux de criminalité dans les régions rurales et éloignées du Canada, elle a souligné que ses électeurs « ne se sentent pas en sécurité chez eux et au travail en raison de l'augmentation du nombre de cambriolages, de vols et d'effractions dans les petites villes, les fermes familiales et les entreprises ».¹ De nombreuses victimes de crime dans les régions rurales éprouvent le même sentiment. Des données de Statistique Canada indiquent que les taux de criminalité rurale sont 30 % plus élevés que dans les communautés urbaines.²

La réponse du gouvernement libéral à cette étude est intentionnellement brève afin d'empêcher les membres de l'opposition de présenter une opinion dissidente réfléchie. Le rapport du gouvernement est une insulte pour tous les Canadiens, en particulier les victimes de crime dans les régions rurales, qui demandent l'aide de leur gouvernement. Pour ajouter l'insulte à l'injure, tous les députés libéraux qui ont participé à l'étude représentent une circonscription urbaine. Aucun de ces membres n'a voulu céder la place pour que des collègues ruraux soient entendus. C'était une préoccupation dès le début de l'étude.

Les preuves présentées indiquent des lacunes critiques qui relèvent clairement du gouvernement fédéral :

- Un manque de ressources policières au sein des détachements de la GRC, qui fait en sorte que les interventions peuvent nécessiter des heures, parfois des jours.
- Une ambiguïté dans le Code criminel sur les droits de propriété et de légitime défense.
- L'absence d'appels d'urgence (911) dans les régions rurales et éloignées.
- Des difficultés financières considérables, des problèmes de santé mentale et physique, et un manque de services pour les victimes de violence physique et sexuelle.

Le rapport des libéraux ne traite pas de ces enjeux.

Les témoignages devant le Comité ont indiqué que les criminels qui s'en prennent aux Canadiens des régions rurales viennent principalement de régions urbaines. Les criminels savent que les délais d'intervention de la police dans les régions rurales peuvent être longs, que les voisins peuvent se trouver à des kilomètres et que les régions rurales sont une proie facile. Les récidivistes devraient subir les graves conséquences de leurs actes, avoir accès à une aide en cas de toxicomanie et démontrer qu'ils sont réhabilités avant de retourner dans la société. Les Canadiens méritent de vivre dans des communautés sécuritaires et de ne pas être de nouveau victimes de ces criminels.

¹ Discours à la Chambre des communes (date, heure)

² Statistique Canada, Statistiques sur les crimes déclarés par la police, 2017, Le Quotidien, 23 juillet 2018

Le rapport des libéraux ne traite pas de ces enjeux.

Les communautés commencent à réagir en formant leurs propres équipes de surveillance et en faisant des patrouilles de bénévoles en l'absence d'une présence policière. Certaines victimes qui ont pris des mesures pour se défendre et défendre leurs biens ont subi plus de conséquences policières et de poursuites que les criminels qui les avaient attaquées. Comme l'a noté le Comité, de nombreuses décisions judiciaires demandent qu'Ottawa clarifie les lois sur la légitime défense.

Le rapport des libéraux ne traite pas de ces enjeux.

Des actes au lieu de paroles

Il est impératif d'agir, et ce gouvernement ne peut pas ignorer les difficultés des Canadiens des régions rurales.

Le Canada est un pays où les citoyens s'unissent souvent pour s'aider mutuellement en cas de besoin. Les Canadiens se sont unis quand un terroriste a attaqué le Parlement, quand un individu a tiré sur des innocents à Toronto et quand une attaque a été perpétrée contre une mosquée à Québec. Les Canadiens s'unissent et se soutiennent mutuellement — comme l'ont fait de nombreux habitants de régions rurales pour aider à payer les frais de justice d'Edouard Maurice quand il a été poursuivi parce qu'il avait défendu sa famille et sa propriété. Un gouvernement qui échoue à aider les Canadiens dans le besoin ne mérite pas d'être en place.

Le gouvernement pourrait agir dès maintenant pour réduire les taux de criminalité dans les régions rurales. Il pourrait agir pour empêcher les récidivistes de recommencer sans cesse à s'en prendre aux communautés. Il pourrait améliorer les conditions de libération sous caution et de détention, et il pourrait augmenter l'utilisation de la surveillance électronique. Ces politiques permettraient de cibler les criminels, et non pas les victimes.

Les libéraux pourraient agir afin de clarifier les lois sur la légitime défense, décriées depuis 1995 par les tribunaux comme étant inadéquates. Ils pourraient s'engager à fournir un soutien à la police et à la poursuite quand des accusations sont portées contre des individus qui se défendent et qui défendent leur famille.

Les membres conservateurs du Comité pressent tous les députés des régions rurales de se faire entendre. Ils doivent parler au nom de leurs électeurs et assurer que tous les Canadiens ont accès à des services d'urgence et à la protection de la police dans leurs communautés. C'est uniquement en faisant passer les Canadiens avant les allégeances politiques que nous pouvons répondre aux besoins des nombreuses victimes de crime dans les communautés rurales.

« Je sais qu'une grande distance nous sépare, vous et moi, mais lorsque vous travaillez sur vos constatations et sur votre rapport, pensez à ma famille. Pensez à mon fils de quatre ans, à ma fille d'un an, à mon frère de 13 ans et à ma sœur de 15 ans, ainsi qu'à la peur que nous ressentons dans notre région face aux criminels et aux vols. Ce ne sont pas seulement nos biens que nous craignons de perdre, ce sont aussi nos proches. »

- Nick Cornea, Farmers Against Rural Crime

Rapport complémentaire du Nouveau Parti Démocratique au comité SECU sur l'étude de la Motion M-167 présenté par la députée Christine Moore

Le Nouveau Parti Démocratique considère le présent rapport incomplet car il ne prend pas en compte l'étendue des problématiques rurales mises en évidence par les témoignages.

Nous souhaitons proposer la prise en compte de certaines mesures concrètes afin de répondre de manière adéquate aux spécificités de la ruralité canadienne pour enrayer la criminalité.

Nous considérons que le gouvernement fédéral se doit de jouer un rôle actif et d'accompagner les provinces et territoires pour assurer la sécurité en milieu rural.

Nous recommandons la prise en compte dans le présent rapport des mesures suivantes proposées à partir des témoignages:

1- Spécificités rurales liées à la GRC

1.1. Réalités rurales

Les premières affectations disséminent aux quatre coins du Canada les nouvelles recrues de la GRC dans nos milieux ruraux. Bien qu'on ait assuré au Comité qu'une période de transition et de transmission des connaissances avait lieu pour familiariser les recrues avec leur nouvel environnement, il est manifeste qu'elles ont une connaissance incomplète du territoire et des spécificités des régions rurales où elles sont affectées. Le commissaire-adjoint Byron Boucher a déclaré que les affectations en milieu rural étaient comblées par des recrues jeunes et que ces affectations étaient de durée limitée. De plus, les recrues de la GRC n'obtiennent pas de formations spécifiques pour les préparer aux conditions de vie en ruralité ainsi qu'aux risques associés à l'éloignement et à l'isolement. Les premières affectations ne devraient pas avoir lieu dans ce milieu lorsque les recrues n'en sont pas issues et donc ignorent les difficultés supplémentaires liées à l'isolement et l'éloignement. Dans ce domaine, le gouvernement fédéral ne peut se contenter « d'encourager les provinces et les territoires à investir davantage », mais doit également collaborer avec l'échelon provincial et territorial et contribuer à assurer la sécurité des citoyens en milieu rural.

1.2. Réalités autochtones

Le présent rapport ne fait pas état de la situation des autochtones dans les services de police. La députée Georgina Jolibois a suggéré que les exigences pour postuler auprès de la GRC soient revues et adaptées culturellement pour favoriser le recrutement autochtone. Selon son témoignage, la procédure de candidature pour les autochtones souhaitant s'engager au sein de la police est actuellement trop longue et minutieuse.

2- Programme de maintien de la paix dans les communautés éloignées

L'expérience positive de la communauté de Pelican Narrows a réussi à mettre en place un programme de maintien de la paix, grâce auquel des personnes formées, qui ne sont pas des policiers, exercent une surveillance et interviennent au besoin en cas d'incident. Les agents de maintien de la paix suivent un programme de formation de six semaines, financé par la collectivité, et ils rendent leur collectivité plus sécuritaire.

3- Sensibilisation et prévention du suicide en milieu rural

La majorité des décès par armes à feu constatés en milieu rural s'avèrent être des suicides dont les victimes sont presque exclusivement des hommes. La focalisation sur la criminalité à la place de la santé mentale dans les questions du contrôle des armes à feu, nous a empêchés de saisir une occasion très réelle de réduire les décès par armes à feu et les handicaps liés au suicide et à leur prévention. Au Canada, 80 % des décès par armes à feu sont attribuables au suicide.

Nous savons que les plans et les stratégies sauvent des vies : au Québec, la stratégie de prévention du suicide a radicalement réduit le taux de décès par suicide dans la province. Afin de mieux s'attarder au risque de suicide en milieu rural au Canada, nous souhaitons ajouter des mesures concrètes relatives à la prévention du suicide.

La motion M-174 du député néo-démocrate Charlie Angus demande la création d'un plan d'action national pour la prévention du suicide. Le Canada est le seul pays du G7 à ne pas avoir mis en place un tel plan qui pourrait sauver des vies. C'est pourquoi la motion M-174 demande au gouvernement fédéral de définir des lignes nationales sur les pratiques à adopter en matière de prévention du suicide, d'investir dans des programmes adéquats pour les communautés autochtones et de mettre en œuvre des mesures en matière d'information telles que la création d'une plateforme nationale en ligne.

4- Support aux victimes

Le présent rapport ne fait pas non plus suffisamment état de la situation des femmes victimes de violences sexuelles ou conjugales en milieu rural.

Madame Christina Johnson a évoqué le silence qui entoure les violences sexuelles dirigées contre les femmes. En raison de la proximité des individus en ruralité, la crainte d'être confrontées à des membres de la famille ou des amis de l'agresseur dans le processus d'assistance ou de dénonciation explique en partie ce silence. A cela s'ajoute le manque de ressources ainsi que «la culture d'acceptation et de banalisation » qui règne.

Christina Johnson a aussi déploré le manque d'intervenants auprès des victimes de violence sexuelle et particulièrement de deux catégories spécifiques d'intervenants qui font défaut : les défenseurs des droits et les agents formés en soins de traumatisme.

5- Accès au service d'urgence 9-1-1

Le gouvernement devrait jouer son rôle, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, afin d'assurer l'universalité d'accès au service d'urgence 9-1-1 partout au pays dans les deux langues officielles.

Nous croyons que ces remarques additionnelles complètent le présent rapport pour comprendre au mieux les problématiques liées à la criminalité et à la violence en milieu rural. Les témoignages ont mis en lumière la nécessité d'agir et de prendre des mesures concrètes à toutes les échelles de gouvernement et notamment au niveau fédéral.